

Le permis de construire appliqué en agriculture

Objectifs de la formation

Savoir évaluer la constructibilité d'une parcelle (zonage, type de construction,...).
Connaître les règles relatives au permis de construire et savoir les appliquer à sa situation (faire une demande, suivre l'instruction, faire un recours)

Déroulé

Savoir identifier si une opération relève d'un permis de construire
Savoir évaluer la constructibilité d'une parcelle et les règles s'appliquant à une demande de permis de construire
Connaître les règles particulières aux résidences démontables et habitations de loisirs
Comprendre les différentes étapes d'un permis de construire

Infos complémentaires

Organisée par ADEAR Lot

Durée de la formation 1 jour(s)

Date limite d'inscription 01/01/1970

Tarifs

gratuit pour les agriculteurs éligibles
VIVEA
nous contacter

Plus de renseignements

Yves Bruel - Katy Amilhaud - Agathe Bodo
adearlot@wanadoo.fr
ADEAR Lot
Place de la Halle

46320
ASSIER
Tel. 05 65 34 08 37
N° d'organisme de formation : 73 46 00282 46
repas partagé

Dates, lieux et intervenants

26 mars 2020 46

Uriell Choquet, formatrice ABDEA

Financier(s)



Bulletin d'inscription

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Courriel _____

Téléphone _____

Merci d'envoyer ce bulletin, votre chèque (si nécessaire) et votre attestation VIVEA à l'ADEAR du Lot par mail ou courrier.

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))